

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

N° 75

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Dive, M. Wauquiez, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Di Filippo, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liégeois, Mme Louwagie, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, M. Portier, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Tryzna, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3 TER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois, un rapport dressant un bilan complet de l'impact de l'interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes sur les différentes filières agricoles françaises, en particulier :

- 1° Les filières noisette, betteravière, arboricole, horticole et grandes cultures ;
- 2° Les conséquences économiques, sociales et territoriales ;
- 3° Les effets sur la compétitivité européenne et internationale des producteurs français ;
- 4° Les alternatives techniques disponibles, leur coût et leur efficacité agronomique.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite républicaine vise à obtenir une évaluation exhaustive de l'impact de l'interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes sur la compétitivité de l'agriculture française.

L'interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes a entraîné des conséquences significatives pour plusieurs filières agricoles. Il est essentiel d'évaluer précisément les impacts économiques, techniques et concurrentiels de cette interdiction, ainsi que l'efficacité réelle des alternatives disponibles. Ce rapport permettra d'objectiver les difficultés rencontrées, de comparer la situation française avec celle des autres États membres de l'Union européenne et d'éclairer le législateur sur les adaptations nécessaires.